

BULLETIN DE PORTABILITÉ D'ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE

Votre identification

Mme M Nom* Prénom*

NIR (n° de sécurité sociale)* _____ N° de matricule _____

Date de naissance* __/__/____ Nom de naissance*

Commune de naissance* Département de naissance*

Pays de naissance*

Adresse*

Code postal* _____ Ville* Pays*

Téléphone.....E-mail

**Données obligatoires*

Les informations contenues dans ce document pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Natixis Interépargne à l'adresse suivante : Avenue du Maréchal Montgomery – 14029 CAEN Cedex 9, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Modalités de transfert de vos avoirs

Vous avez acquis des avoirs dans le cadre du plan d'épargne d'un précédent employeur et vous avez acquis l'ancienneté nécessaire (3 mois) pour être adhérent du plan de votre nouvel employeur. En remplissant ce bulletin, vous pouvez transférer votre épargne dans le plan de votre nouvel employeur. Ce transfert ne modifie pas la date de disponibilité de votre épargne et n'entraîne aucun prélèvement fiscal ou social.

Attention : Conformément à la réglementation en vigueur, si vos avoirs sont investis dans le PERCO de votre ancien employeur, ils ne peuvent être transférés dans le PEE de votre nouvel employeur.

Votre ANCIEN employeur	⇒	Votre NOUVEL employeur
Raison sociale		Raison sociale
N° entreprise _____		N° entreprise _____
N° de compte _____		N° de compte _____
Nom et adresse du teneur de registre de votre dispositif d'épargne salariale :		Nom et adresse du teneur de registre de votre dispositif d'épargne salariale :
.....		NATIXIS INTERÉPARGNE
.....		Avenue du Maréchal Montgomery -14029 CAEN CEDEX 9
.....		RIB du teneur de compte :
		FR 76 3000 7000 1100 0225 8154 093 NATXFRPPXXX

Remarque :

- Avant d'effectuer votre transfert, n'oubliez pas de vous assurer auprès de votre ancien employeur qu'aucune somme ne vous sera plus versée après votre départ (participation ou intéressement dus au titre de l'année de votre départ). Dans le cas contraire, vous devrez attendre le versement de ces sommes pour demander le transfert de la totalité de vos avoirs. Cette opération ne sera pas facturée par Natixis Interépargne.
- Ce transfert pourra être facturé par l'ancien teneur de compte conformément à la tarification en vigueur.

La suite au verso

Votre demande

Je demande le transfert suivant :

Si les dispositifs de mon ancien et nouvel employeur sont gérés par Natixis Interépargne et proposent les mêmes FCPE, mes avoirs seront transférés à l'identique.

PEE

La totalité de mon dispositif PEE



Nom du FCPE
(un seul FCPE possible)⁽¹⁾

Sans précision de mon choix de placement ou si le FCPE choisi n'est pas ouvert à la souscription, mes avoirs seront transférés dans le FCPE présentant le profil d'investissement le moins risqué dans le plan de mon nouvel employeur.

PERCO/PER

La totalité de mon dispositif PERCO/PER



Nom du FCPE
(un seul FCPE possible)⁽¹⁾

Sans précision de mon choix de placement ou si le FCPE choisi n'est pas ouvert à la souscription, mes avoirs seront transférés dans la GESTION PILOTÉE par défaut.

En conséquence, je précise ma date de retraite prévisionnelle : __ / __ / ____

À noter :

- Il n'est pas possible de transférer les avoirs du PER vers le PERCO,
- Un relevé d'opération détaillé sera généré dès la fin du traitement.

(1) Je conserve ensuite la possibilité d'effectuer des arbitrages entre les fonds selon les modalités de l'accord de mon nouvel employeur.

Ce bulletin, **dûment complété**, est à retourner impérativement **accompagné** du **document** :



Copie de votre **pièce d'identité** en cours de validité (carte d'identité ou passeport)

Signature du salarié (obligatoire)

Fait à..... le __ / __ / ____